

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 373

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 3**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et feront l'objet d'une information au Parlement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les ressources budgétaires allouées à la Facilité européenne pour la paix et, plus spécifiquement, leur utilisation doivent faire l'objet d'une information au Parlement.